

Genève, le 4 juillet 2023

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes

EXAMEN DU CONTRÔLE QUALITÉ DES PRESTATIONS DE RÉVISION

À la demande de la Cour, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a mené un examen visant à évaluer de façon objective que le système de contrôle qualité mis en œuvre par l'unité prestation de révision est conforme, pertinent et adéquat. Le rapport confirme que « *les révisions sont exécutées en conformité avec les normes professionnelles et législations applicables.* » et que « *l'unité dispose de collaborateurs compétents et impliqués qui produisent un travail de qualité* ». Les domaines d'amélioration identifiés concernent notamment le seuil de matérialité (à hausser), l'élargissement des mandats et le renforcement de l'évaluation des travaux réalisés par les auditeurs des entités du Grand État. Le rapport du CDF est disponible sur <https://cdc-ge.ch/rapports-de-tiers/>

Ainsi que l'exigent les normes professionnelles, la Cour des comptes soumet régulièrement ses activités à l'appréciation de pairs. La Cour a ainsi sollicité le CDF pour effectuer un examen du contrôle qualité de ses prestations de révision. La mission du CDF a porté notamment sur les aspects suivants : le respect des normes professionnelles et des exigences légales, le système de contrôle qualité mis en œuvre et l'exécution de la révision des états financiers individuels et consolidés de la République et du canton de Genève.

L'examen du CDF est globalement fort positif et conclut que l'unité prestation de révision se conforme aux normes professionnelles et respecte les règles éthiques que sont l'intégrité, l'objectivité, la compétence, la confidentialité et le professionnalisme. Les mesures de surveillance et de revue mises en place par l'unité permettent d'assurer la qualité et la conformité avec les normes professionnelles.

Les principales recommandations émises par le CDF portent sur :

- L'analyse de l'opportunité à relever les seuils de matérialité des contrôles menés par la Cour : cette hausse permettrait de gagner en efficacité.
- L'élargissement du portefeuille de mandats : le CDF recommande à la Cour d'effectuer la révision des comptes de davantage d'entités comprises dans les comptes consolidés.
- Le renforcement des échanges entre la Cour et les auditeurs des entités du Grand État afin de discuter des points importants ressortant des révisions.

La Cour a accepté toutes les recommandations du CDF et mènera avec les autorités politiques une réflexion pour leur mise en œuvre.

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :

Madame Sophie FORSTER CARBONNIER, présidente de la Cour des comptes

Monsieur Dominik SPIESS, magistrat délégué à la révision des comptes de l'État

Tél. 022 388 77 90